

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

**Séance du mercredi 26 mars 2025**

**Présents :** 11

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 18 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Benoit CODRON

**Sont présents:** Benoit CODRON, Alexandra BOURILLON, Hugues COURTIER, Gaëtan GAGNANT, Blandine LATHÉLIZE, Delphine CODRON, Fabien COURTIER, Romain COURTIER, Sébastien GOAPPER, Mathias HANUSIAK, Éric PASSIEU

**Votants:** 12

**Représentés:** Annie ETOILE

**Excuses:**

**Absents:** Bertrand CODRON, Micael GONCALVES, Anissa HASNAOUI

**Secrétaire de séance:** Éric PASSIEU

---

**Objet: Approbation compte-rendu 11 février 2025 - DE 2025 027**

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 février 2025

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal du 6 novembre 2024, le conseil a approuvé le compte-rendu à l'unanimité.

Adoptée à l'unanimité

**Objet: Retrait de la délibération DE 2025 015 - DE 2025 028**

Monsieur le Maire expose :

Suite au contrôle de légalité de la Préfecture de Seine-et-Marne du 28 janvier 2025, il est demandé au Conseil Municipal de retirer la délibération du 12 décembre 2024, relative à désignation des délégués au sein du SDESM, syndicat qui gère les énergies d'électricité, de gaz et d'énergies renouvelables.

En effet la commune est représentée au SDESM à travers le SIER de Claye-Souilly.

Il appartient donc au seul comité syndical du SIER de désigner ses délégués. Son choix peut porter sur l'un des membres du comité syndical ou tout conseiller municipal d'une commune membre en vertu de l'article L.5711-1 du CGCT.

Adoptée à l'unanimité

**Objet: Retrait de la délibération DE 2025 018 - DE 2025 029**

Monsieur le Maire expose :

Suite au contrôle de légalité de la Préfecture de Seine-et-Marne du 28 janvier 2025, il est demandé au Conseil Municipal de retirer la délibération du 12 décembre 2024, relative à désignation des délégués au sein du Syndicat du Rû de Rutel et Rus du Pays de Meaux (SMMRPM)

En effet la commune est représentée au SMMRPM à travers la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF).

Il appartient donc au seul conseil communautaire de désigner ses délégués. Son choix peut porter sur l'un des membres du conseil communautaire ou tout conseiller municipal d'une commune membre en vertu de l'article L.5711-1 du CGCT.

Adoptée à l'unanimité

Objet: Retrait de la délibération DE\_2025\_019 - DE\_2025\_030

Monsieur le Maire expose :

Suite au contrôle de légalité de la Préfecture de Seine-et-Marne du 28 janvier 2025, il est demandé au Conseil Municipal de retirer la délibération du 12 décembre 2024, relative à désignation des délégués au sein du Syndicat Mixte d'alimentation en eau potable Théroouanne Marne et Morin (SMAEP TMM).

En effet la commune est représentée au SMAEP TMM à travers la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF).

Il appartient donc au seul conseil communautaire de désigner ses délégués. Son choix peut porter sur l'un des membres du conseil communautaire ou tout conseiller municipal d'une commune membre en vertu de l'article L.5711-1 du CGCT.

Adoptée à l'unanimité

Objet: Subventions allouées aux associations - DE\_2025\_031

Monsieur le Maire expose au Conseil:

Le Conseil doit déterminer les subventions allouées aux associations. En général la commune revalorise les subventions tous les 3 ans. Les subventions ont été revalorisées en 2024. Nous pouvons cependant rajouter ou supprimer une/des association/s si le conseil le désire.

Après exposé du Maire,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres d'allouer les subventions suivantes :

1. AADEC de Charny	200,00 €
2. L'hôpital avec maman	69,00 €
3. Musée 14-18	960,00 €
4. CAUE77	50,00 €
5. Club des 19	145,00 €
6. Paysages et Sites de la Grande Guerre	30,00 €
7. Comité des fêtes de Villeroy	6 000,00 €
8. Croix rouge française	69,00 €
9. CSV Villeroy	960,00 €
10. FR de Villeroy	3 960,00 €
11. JSP Saint Souplets	120,00 €
12. Les boulistes de Villeroy	960,00 €
13. Tous avec élément	69,00 €
14. Tous en scène	103,00 €

Adoptée à l'unanimité